

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALENCIN
SÉANCE DU 27 JUILLET 2020**

L'an deux mil vingt, le vingt-sept du mois de Juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Valencin, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, au Foyer Montagnon, sous la présidence de Monsieur Bernard JULLIEN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	23	Date de convocation :	21/07/2020
Présents :	20	Date d'affichage :	22/07/2020
Votants :	23	Date de publication :	28/07/2020

Présents : M Bernard JULLIEN – Mme Geneviève BEGOUEN-DEMEAUX – M Jean-Louis CIANFARANI – Mme Marie DALMAS – M Christophe SOULIER – Mme Audrey JULLIEN – M Guy DURAND – M Michel LAURENT – M Gilles DENIS – M Ludovic HIRTH – M Cédric WEBER – Mme Christelle COURTHIAL – Mme Nathalie ZAMBARDI – M Daniel MOTA - Mme Isabelle DARTOIS – Mme Virginie CHRISTOPHE - Mme Fanny LAMOUCHE – M Christian TERSIGNI – M Christophe BADUFLE – Mme Véronique BOUCHARD

Absents : M Pierre SERTIER donne procuration à Geneviève BEGOUEN-DEMEAUX – Mme Vanessa DEVAUX donne procuration à M Bernard JULLIEN – M Robert PARISET donne procuration à M Christian TERSIGNI

Mme Audrey JULLIEN a été élue secrétaire, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte-rendu du conseil du 29 Juin 2020.

N° 02	Délibération n° 2020-043	Subventions 2020 aux associations
--------------	---------------------------------	--

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (ne participent pas au vote car font partis du bureau d'une association concernée par le versement d'une subvention : Véronique BOUCHARD – M Christophe BADUFLE – Mme Isabelle DARTOIS – M Gilles DENIS) :

- ✚ **DECIDE** de verser les subventions 2020 aux associations figurant dans le tableau ci-dessous selon le montant indiqué

ASSOCIATIONS de Valencin	Subvention 2020
ACCA VALENCIN	800
AMIS DU TERROIR VALENCIN	700
BADMINTON	150
CLUB DE L'AMITIE VALENCIN	600
COMITE DES FETES VALENCIN	1500
CVL 38 - Football	800
FAUNE ET FLORE DE VALENCIN	800
FNACA VALENCIN	150
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE « Les Roseaux »	500
LA POMPILLA	600
PECHE DE VALENCIN – Ass L'ETANG de la COMBE	450
RESTONS EN FORME	450
RITMO ET MELODIA VALENCIN	800
SOLIDARITE SANS FRONTIERES VALENCIN	500
SOU DES ECOLES	1000
TENNIS CLUB de VALENCIN	1000
TENNIS DE TABLE	500
VALENCHOEUR	500
LE CŒUR DES AINES	350
VAL EN SCENE	700
SPORT KIDS	1000
TOTAL	13850

 **DIT** que les crédits seront inscrits au budget de la commune.

N° 03	<u>Délibération n° 2020-044</u>	Budget principal Décision modificative n°1
-------	--	---

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les modifications suivantes apportées au budget 2020 de la Commune.

	Dépenses		Recettes	
	Diminution crédits	Augmentation crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Article 022 dépenses imprévues	13 850 €			
Total chapitre 022 Dépenses imprévues	13 850 €			
Article 6574 Subvention associations		13 850 €		
Total chapitre 011 Charges à caractère général		13 850 €		
TOTAL FONCTIONNEMENT	13 850 €	13 850 €		

Section d'investissement

	Dépenses		Recettes	
	Diminution crédits	Augmentation crédits	Diminution crédits	Augmentation crédits
Art 21568 op 126 autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	300 000 €		0.00 €	36 706 €
Art 2135 op 147 installations générales, agencements aménagements des constructions	40 000 €			
Art 2128 op 147 autre agencements et aménagements de terrains	50 000 €			
Art 2135 op 147 installations générales, agencements aménagements des constructions	11 000 €			
Article 2128 op 151 Autres agencements et aménagements de terrains	100 000			
Total chapitre 21 Immobilisations corporelles	501 000 €	0.00 €		
Article 2315 op 126 Installations matériels outillages techniques		300 000 €		
Article 2312 op 147 Agencements et aménagements de terrains		61 000 €		
Art 2313 op 141 Constructions		31 262 €		
Article 238 op 147 Avances versées		8 738 €		
Article 2312 op 151 Agencements et aménagements de terrains		100 000 €		
Total chapitre 23 Immobilisations en cours	0.00 €	501 000 €		
Article 238 chapitre 041				8 738 €
Article 2313 chapitre 041		8 738 €		
Total chapitre 041 Opérations patrimoniales		8 738 €		8 738 €
TOTAL INVESTISSEMENT	501 000 €	509 738 €		8 738 €
TOTAL GENERAL		8 738.00 €		8 738.00 €

N° 04	<u>Délibération n° 2020-045</u>	Modification du tableau des emplois
-------	---------------------------------	-------------------------------------

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ✚ **ACCEPTTE** la création des emplois suivants :
 - *un emploi à temps complet relevant du cadre d'emploi des rédacteurs
 - *un emploi à temps complet relevant du cadre d'emploi des agents de maîtrise
 - *un emploi à 20,21/35è relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques
 - *un emploi à 20,34/35è relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques
- ✚ **CHARGE** Monsieur le Maire de procéder à la vacance d'emploi auprès du Centre de Gestion de l'Isère et de lancer un recrutement

Monsieur le Maire indique que le tableau des emplois tenant compte de ces créations de poste entrera en vigueur à la date du 01/08/2020.

N° 05	<u>Délibération n° 2020-046</u>	Commission Communale des Impôts Directs Désignation des membres
-------	---------------------------------	--

Monsieur le Maire explique que par délibération n°2020-039 du 29 juin 2020 le Conseil Municipal a établi une liste de personnes à proposer aux directeurs des services fiscaux pour permettre la désignation des 8 commissaires titulaires et des 8 commissaires suppléants.

Il s'avère que la liste proposée au membre du conseil lors de la séance du 29 juin dernier était incomplète. En réalité, il n'y avait pas 16 commissaires titulaires et 16 commissaires suppléants mais 15.

Il convient donc de rajouter à la liste proposée un commissaire titulaire et un commissaire suppléant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ✚ **ETABLIT** la liste des 32 personnes proposées au directeur des Services Fiscaux pour permettre la désignation des 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants.

N° 06	<u>Délibération n° 2020-047</u>	Station d'épuration Acquisition du terrain
-------	---------------------------------	---

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ✚ **APPROUVE** le coût d'acquisition du terrain d'assiette de la future Station d'Épuration décomposé comme suit :
 - 10 000 € au profit des propriétaires
 - 4 712.40 € au profit de l'exploitant agricole actuel
- ✚ **DIT** que les frais de notaire lié à la vente seront pris en charge par la Commune
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à venir pour finaliser cette opération
- ✚ **AUTORISE** M le Maire à signer la convention de résiliation de bail

N° 07	<u>Délibération n° 2020-048</u>	Modification du règlement intérieur des temps périscolaires
-------	---------------------------------	---

Audrey JULLIEN rappelle aux membres du Conseil Municipal que le règlement des temps périscolaires actuel prévoit que les enfants sont accueillis à la cantine et à la garderie que s'ils sont âgés de trois ans révolus.

Cette disposition du règlement pose problème aux familles qui ont des enfants qui atteindront l'âge de trois ans d'ici le 31 décembre de l'année. En effet, ces enfants sont accueillis à l'école maternelle dès la rentrée scolaire mais ne peuvent être accueillis actuellement sur les temps périscolaires qu'une fois qu'ils ont trois ans révolus. Les familles sont contraintes de trouver un autre moyen de garde, parfois pour quelques semaines ce qui peut s'avérer très difficile.

Audrey JULLIEN propose que le règlement des temps périscolaires soit modifié afin d'autoriser l'accueil des enfants qui auront 3 ans au plus tard le 31 décembre de l'année.

Le conseil Municipal, à l'unanimité,

✚ **APPROUVE** la modification du règlement intérieur des temps périscolaires afin de permettre l'accueil des enfants qui auront trois ans au plus tard le 31/12 de l'année, et ce, dès la rentrée de septembre.

✚ **DIT** qu'une information sera faite aux familles pour les informer de cette modification.

N° 08	Délibération n° 2020-049	Agence postale : transformation en relais postal
-------	---------------------------------	---

Geneviève BEGOUEN-DEMEAUX explique que la commission Services Publics a décidé en ce début de mandat de lancer une étude sur l'agence postale

Elle rappelle que depuis le 30 décembre 2005, une convention unit La Poste et la Commune de Valencin pour la bonne gestion de l'Agence Postale qui se situe place Elie Vidal.

Bien utile en théorie, le fonctionnement de l'agence postale montre des limites :

*Le nombre et la répartition des heures d'ouverture ne permettent pas de donner satisfaction à l'ensemble des Valencinois. Selon leur rythme de vie et de présence sur la commune, ils ne peuvent pas se rendre à l'agence lors des plages d'ouverture. Et pourtant le nombre d'opérations à traiter chaque semaine (en moyenne 60 clients par semaine, moins de 4 h de travail effectif pour l'agent détaché) ne justifie pas d'ouvrir davantage l'Agence Postale.

*L'insuffisance d'agents administratifs actifs en Mairie, problème récurrent, est aggravée par l'obligation de « fournir » chaque semaine 22 heures d'agent détaché à La Poste.

Les atouts du relais postal :

*Pour les Valencinois, très peu de différence dans le service offert, et un avantage énorme sur l'amplitude horaire de l'accès aux services postaux.

*Pour la Mairie, perte d'une recette mais récupération de précieuses heures d'agent administratif. Le personnel sera réaffecté à des missions de services communaux.

*Pour la vie économique du village, il s'agit d'une activité complémentaire pour le commerçant qui sera choisi pour accueillir le Relais. Indirectement, le centre bourg se dynamise.

S'il est décidé de résilier la convention, la Poste pourra

- Rencontrer les commerçants candidats pour choisir celui qui abritera le Relais
- Prévoir l'agencement du commerce et le matériel nécessaire,
- Eventuellement déplacer la boîte aux lettres,
-

Le transfert de l'Agence vers le Relais pourrait se faire en novembre 2020.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

✚ **AUTORISE** la résiliation de la convention qui lie la Commune à la Poste concernant l'agence postale

✚ **AUTORISE** la fermeture de l'agence postale pour permettre la mise en place d'un relais postal

Séance levée à 21h30

Le Maire
Bernard JULLIEN